



Commune de Civrieux d'Azergues
Compte rendu Séance du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le 12 novembre à 20h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 5 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, M. Michel PASSARELLI, Mme Liliane DALLA LIBERA, M. Gabriel BARROT, Maires Adjoints ; M. Gérard MOREL, M. Gérard GALOIS, Mme Christine CHENIVESSE, M. Etienne du CHAFFAUT, M. Loïc BOUCHARD, Mme Françoise BRESSON, M. Gabriel EHRET, M. Denis BINAUD, Mme Béatrice CESARI.

Etaient absentes excusées : Mme Mylène ROLAND qui donne pouvoirs à Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Mme Isabelle ADELIN qui donne pouvoirs à Mme Françoise BRESSON

Nombre de conseillers en exercice: 15 présents : 13 votants: 15
Secrétaire de séance : Françoise BRESSON

Une pensée pour Mylène Roland qui vient de perdre son Père.
Compte tenu de son absence, le compte rendu du conseil d'école et de la petite enfance, sera reporté à la réunion de décembre.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité ; toutefois M. Galois fait remarquer que les corrections qu'il avait souhaité apporter n'ont pas été prises en compte, malgré l'enregistrement de la séance.

Madame le Maire précise qu'elle n'a jamais donné d'autorisation d'enregistrer la séance. M. Galois en a pris acte.

Madame le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Demande de rajout
 - o Délibération pour création d'un poste d'adjoint technique CDD

Michel PASSARELLI est invité à quitter la séance ; il n'a pas pris part à la discussion ni au vote.

Lancement étude urbaine les Verchères-Charlieu

Madame le Maire indique qu'une étude urbaine doit être menée pour réaliser un schéma de référence d'aménagement du centre-bourg ; il s'agit d'une étude d'urbanisme pré opérationnelle qui devra approfondir les besoins d'aménagement sur les secteurs Verchères et Charlieu, afin de déterminer un plan de composition pour ce site.

Chaque élu a été destinataire du cahier des charges établi et est invité à voter pour lancer cette étude.

Denis Binaud n'est pas opposé au lancement de cette étude ; toutefois, il regrette que ce cahier des charges n'ait pas été rédigé en groupe de travail comme cela avait été dit lors



d'une réunion très fructueuse en mai dernier. Différents points posent problème : qu'en est-il de l'étude réalisée par EPORA pour Charlieu ? De la réunion au CAUE avec Mrs Bouchard, Barrot et du Chaffaut ? Qu'en est-il des procédures engagées au Tribunal Administratif par le promoteur et le propriétaire des terrains ? Quelle est l'estimation de la tranche conditionnelle qui permettrait d'adapter la procédure et de ne pas risquer d'entacher la procédure de consultation ? Denis Binaud remet en cause la qualité de rédaction de ce cahier des charges qu'il trouve très long et très flou.

Pour répondre à toutes ces questions Madame le Maire précise que suite à la préemption par EPORA des terrains pour le secteur des Verchères et aux procédures à venir, il est urgent de lancer cette étude qui a été travaillée en collaboration avec EPORA, le CAUE et que Madame Croizeau en charge de l'urbanisme à Civrieux a été consultée sur ces questions et a apporté ses compétences techniques pour la rédaction. Madame le Maire précise donc que ce travail a été fait en collaboration avec des professionnels ayant le savoir-faire nécessaire pour mener à bien ce type de cahier des charges.

Elle précise également que la Communauté de Communes sera mise à contribution par le biais d'une convention. Des réunions avec la commission d'urbanisme, un représentant d'Epورا et l'ensemble du conseil municipal vont être organisées ou chacun pourra s'exprimer et donner son avis.

Gabriel Ehret renouvelle son souhait d'intégrer le groupe de travail en charge du dossier. Madame le Maire précise que dans un premier temps une équipe réduite à la commission d'urbanisme travaillera sur ce dossier pour plus d'efficacité.

Par 14 voix pour, le conseil municipal valide le lancement de cette étude.

Retour de Michel PASSARELLI pour la suite du Conseil

Enquête publique aliénation chemin rural entre Mrs Pin et Espie

Le chemin rural situé dans le virage du chemin de Palayer et aboutissant sur le talus de la voie ferrée n'est plus fréquenté par les habitants de la commune ; il a par conséquent, cessé d'être affecté à l'usage du public depuis très longue date. Afin de régulariser ce dossier, ce chemin pourrait être aliéné. Il convient d'ouvrir l'enquête publique pendant laquelle les riverains seront invités à donner leur avis à ce sujet. Les dates de l'enquête : du 7 au 18 décembre 2015 ; permanence du commissaire-enquêteur le 18 décembre à 17h.

Après un long débat, en conclusion, Béatrice Cesari souhaite savoir si l'accès à la propriété Espié sera maintenu. Madame le Maire rappelle qu'aucune parcelle ne peut être enclavée ni par une propriété privée ni par le domaine public.

Le conseil est invité à autoriser l'ouverture de l'enquête publique.

Par une abstention et 14 pour, le conseil municipal autorise l'ouverture de l'enquête publique.

Convention portage financier caserne intercommunale

Madame le Maire informe qu'elle n'a pas tous les éléments, pour délibérer aujourd'hui. Elle propose de reporter ce sujet à la prochaine réunion.

En effet, il s'avère que la majorité des sapeurs-pompiers de Civrieux souhaiterait rejoindre la caserne de Lissieu et par conséquent il est demandé au SDMIS que la commune de Civrieux soit défendue en 1^{er} appel par Lissieu.

La convention sera à retravailler dans le cas de ce rattachement à Lissieu qui n'exclue pas une participation financière pour l'achat du terrain et des frais nécessaires à la construction de la caserne de Chazay.

Madame le Maire et Béatrice Césari rappellent l'historique de ce dossier.



Indemnité de gestion du Receveur Municipal

Comme les années précédentes, le Receveur municipal soumet la demande d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Il convient de définir un taux d'attribution qui jusqu'à présent était fixé à 100%, ce qui représente la somme de 513€ pour l'année 2015.

Compte tenu de la disponibilité de Mme Décopman et des conseils apportés, Madame le Maire propose de maintenir le même taux que les années précédentes, soit 100%.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Ouverture de crédits pour reprise de l'épareuse.

Il a été nécessaire de procéder à l'acquisition d'une nouvelle épareuse, l'ancienne étant hors service. La sarl Laro qui a été retenue pour fournir le nouvel équipement, a effectué une reprise de 2 000€. Il convient de procéder aux écritures comptables pour la mise à jour de l'inventaire.

Mme le Maire soumet au vote

Accord à l'unanimité du conseil municipal

Ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche

Françoise Bresson fait part de la loi Macron du 6/08/2015 qui modifie entre autre le règlement des ouvertures dérogatoires du dimanche. Pour 2015 il est autorisé 9 dimanches au lieu de 5. Pour 2016, 12 dimanches pourront être travaillés.

Plusieurs commerces ont fait une demande pour la fin d'année 2015 qui est soumise au vote ce jour. Les commerces concernés pour l'année 2016 doivent en faire la demande avant le 31 décembre de cette année. Les magasins Leclerc et la Halle sont demandeurs ; le conseil municipal devra formuler son avis à ce sujet lors du prochain conseil de décembre.

Mme le Maire soumet au vote

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable pour ces ouvertures dérogatoires.

Création d'un emploi en CDD pour l'entretien de la voirie et les espaces verts

Lors de la précédente réunion de conseil municipal, après discussion, il avait été proposé de prolonger V. Marjollet en contrat à durée déterminée en attendant de connaître la position de 2 autres agents.

F. Barrot a repris son emploi sur un poste dit « aménagé », il y a certaines tâches qu'il ne peut plus assurer. Madame le Maire propose de maintenir V. Marjollet, pour un contrat à durée déterminée.

A l'unanimité le conseil municipal accepte la création de cet emploi temporaire.

Rapport Mission Locale

Françoise Bresson présente le bilan d'activités 2014. Elle indique que la Mission Locale est une association de droit privé qui a une mission de service public, destinée à l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. La commune de Civrieux est rattachée à la mission locale de Tassin la Demi-Lune.



Pour Civrieux, vingt jeunes ont été accompagnés ; il peut s'agir d'aide à l'orientation, à la formation, accompagnement pour l'accès aux soins, aux logements ou aux transports.... Une permanence a lieu en mairie de Civrieux chaque lundi après-midi.

Compte rendu

- **Bâtiments communaux**

Michel Passarelli informe que les associations sportives ont pris possession de la nouvelle salle qui leur est destinée dans la maison des Associations.

Une étude va être lancée pour l'extension de la salle des sports.

- **Participation citoyenne**

Christine Chenivresse rappelle que le protocole a été signé le 17 septembre 2015. Une 1^{ère} réunion avec les référents a eu lieu le 5 novembre. Dans chaque secteur les référents vont rendre visite aux habitants pour les informer de la démarche mise en place.

Un audit va être réalisé par des experts de la gendarmerie pour définir le besoin en caméras, dans les points sensibles de la commune.

- **Voirie**

Madame le Maire demande à la commission voirie de travailler sur la mise en place de sens de circulation, dans un 1^{er} temps à titre d'essai, sur les voies suivantes :

- Rue du cimetière
- Rue de la Charrière
- Rue de l'église
- Chemin du Mazard
- Rue des Verchères

Il s'agirait de rues mises en sens unique avec aménagements pour éviter les vitesses excessives et rendre plus longue la traversée du village pour obliger les véhicules qui ne font que traverser la commune à utiliser les voies départementales.

Denis Binaud attire l'attention sur ces contraintes qui ne doivent pas devenir des obstacles pour les habitants du village.

Monsieur Passarelli précise que ce travail est indispensable et urgent au vu de l'accident grave qui a eu lieu rue de l'Eglise. Madame le Maire précise également qu'aucune solution n'est vraiment idéale.

Gabriel Ehret fait remarquer que mettre des voiries à sens unique a pour effet automatique, l'expérience le prouve, que les automobilistes y roulent plus vite. Il insiste sur la nécessité, au cas où des voiries deviendraient effectivement en sens unique, de prévoir des aménagements véritablement adaptés pour limiter les vitesses. Madame le Maire précise qu'il est évident que le travail d'aménagement des voiries est lié à la réflexion sur le sens de circulation et que tous les paramètres seront étudiés par le biais d'essais. Suite à ces essais les décisions en découlant seront prises après consultation de l'équipe municipale.



Informations diverses

L'Association des commerçants de Civrieux d'Azergues organise une manifestation le vendredi 20 novembre 2015 à l'espace 330, à partir de 17h.

Le planning prévisionnel des réunions du conseil communautaire pour l'année 2016 a été distribué à chaque élu. Madame le Maire rappelle que ces conseils sont ouverts à tous et les invite à y participer.

La parole est donnée aux élus

Béatrice Césari indique que lors du forum de la CCBPD, le Président a fait remarquer la faible participation des conseillers aux ateliers du Scot Beaujolais. Elle regrette elle aussi de ne pas avoir eu l'information. Mme le Maire indique qu'il s'agit d'une erreur de communication de la Communauté de Communes qui n'a proposé qu'un seul atelier jusqu'à présent et qui n'a convié que les Maires et les membres de la commission Aménagement du Territoire.

Madame le Maire précise aussi qu'à ce jour personne n'a encore reçu le compte rendu de cet atelier.

Michel Passarelli informe qu'il faudrait changer un panneau à l'air de jeux des Verchères, à suivre.

Denis Binaud précise que ce panneau règlementaire a été installé et contrôlé en même temps que les jeux.

Michel Passarelli précise qu'il émet un doute sur la conformité des informations données par ces panneaux et notamment sur les tranches d'âge indiquées. Il fera donc le nécessaire pour s'assurer du respect de la réglementation en vigueur.

La séance est levée à 21h45.

Prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 17 décembre 2015.